

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 65

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 Juin 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARIE-PIERRE CALLET / M. HENRI PONS

OBJET

CPER 2015-2020. Convention relative au financement des études de projet et de la réalisation de travaux préparatoires de la modernisation de la ligne de la Côte Bleue

**DGASDT Direction des Transports
Service des Affaires Générales
04-13-31-02-15**

PRESENTATION

La modernisation de la de la Côte bleue, est un enjeu majeur pour le développement de la mobilité au sein de la Métropole Aix -Marseille Provence.

Or cette ligne, hors normes au sein du réseau ferré national (plus de 480 ouvrages dont quelques viaducs emblématiques, de nombreux tunnels et de nombreuses tranchées rocheuses) souffre de ralentissements du fait d'une dégradation prononcée de son infrastructure ne permettant plus d'offrir un service de qualité.

Un diagnostic réalisé en fin d'année 2014, a démontré la nécessité d'intervenir massivement sur cette ligne, et cela en premier lieu pour éviter la mise en œuvre d'un ralentissement généralisé à 40 km/h (soit un temps de parcours accru de l'ordre de 20 minutes), et en second lieu pour lever les ralentissements existants.

Les zones d'interventions ont été définies en fonction de la criticité vis-à-vis des risques ferroviaires et des ralentissements existants ou futurs.

Ainsi, deux zones ont été définies : la zone de priorité une se situe entre la gare de l'Estaque et la gare de Carry-le Rouet, la zone de seconde priorité entre la gare de Carry-le Rouet et la gare de Martigues.

A cet effet, une enveloppe de 40 M€ figure au CPER 2015-2020 et dans sa convention spécifique d'application pour les Bouches-du-Rhône, la part de notre collectivité s'élevant à 2 M€.

Le Comité technique du 5 mai 2015 a proposé le lancement des études techniques d'avant-projet sur la base d'un programme et d'un coût d'opération estimé à partir de ratios à 33,75 M€ aux conditions économiques de janvier 2015. La convention de financement tripartite associée (Etat, région et SNCF Réseau) a été signée le 23 décembre 2015.

Les résultats d'études ont été présentés en Comité Technique le 4 avril 2017. Le montant des travaux s'établit à 41,3 M€ aux conditions économiques de janvier 2016 (soit 45,6 M€ aux conditions économiques de réalisation sur la base d'une inflation de 2% l'an), pour une réalisation sous fermeture complète de la ligne durant 6 mois (d'octobre 2019 à avril 2020). Les travaux de renouvellement de voie entre l'Estaque et Carry-le-Rouet permettront de conserver l'infrastructure et de limiter les ralentissements. Le gain en temps de parcours sera toutefois limité à 3 minutes.

Les parties prenantes ont pris acte du dépassement de l'enveloppe budgétaire et elles ont validé la proposition de SNCF Réseau de mener les études de niveau « projet » sur la totalité du programme, et avec pour mission de conduire toutes les études nécessaires à la réduction du coût d'opération et d'adapter au mieux le programme afin de rester dans l'enveloppe budgétaire disponible.

Il convient désormais de contractualiser le financement couvrant les études de niveau « projet » qui débiteront à compter d'octobre 2017, et les dépenses nécessaires aux premiers travaux préparatoires et achats de fournitures ferroviaires. Cette anticipation de la phase de réalisation permet la fiabilisation du planning de l'opération.

PROJET DE CONVENTION DE FINANCEMENT DES ETUDES DE PROJET ET DE REALISATION DE TRAVAUX PREPARATOIRES

Le besoin de financement des études et travaux préparatoires objet de la présente convention est de 2,5 M€ courants réparti de la façon suivante :

- études de niveau « Projet » : 1,4 M€ courants ;
- travaux préparatoires, acquisition de données et achat de fournitures ferroviaires : 1,1 M€ courants.

Le plan de financement est le suivant :

Phase PRO-TP	Clé de répartition en %	Besoin de financement Montant en Euros courants
Etat	28,125	703 125,00
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.	59,375	1 484 375,00
Département des Bouches du Rhône	6,250	156 250,00
Métropole Aix-Marseille-Provence	6,250	156 250,00
TOTAL	100,000	2 500 000,00

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, et sur proposition de M. le Délégué à l'Aménagement du Territoire hors Marseille et à la Mobilité, je vous serais obligée de bien vouloir :

- accorder à SNCF Réseau une subvention de 156 250 € ;
- m'autoriser à signer la convention relative au financement des études de projet et de la réalisation de travaux préparatoires de la modernisation de la ligne de la Côte Bleue, dont le projet est annexé au présent rapport ;
- d'approuver le montant des affectations comme indiqué en annexe 2 du rapport.

Cette dépense sera imputée sur le chapitre 204 du budget départemental.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

